



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE **Séance du 31 mars 2015**

L'an 2015, le 31 mars à 20 heures 00, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE s'est réuni à Salle des conférences, Maison de l'emploi et de la formation de l'arrondissement d'Aubusson, esplanade Charles-de-Gaulle 23200 AUBUSSON, sous la présidence de M. Michel Moine, président.

■ ETAIENT PRESENTS

DÉLÉGUÉS TITULAIRES • Mesdames, Messieurs, Christian ARNAUD, Gérard AUMEUNIER, Valérie BERTIN, Claude BIALOUX, Jean-Paul BURJADE, Gérard CHABERT, Philippe COLLIN, Robert CUISSET, Nicole DECHEZLEPRETRE, Jean Louis DELARBRE, Yvette DESMICHEL, Michel DIAS, Serge DURAND, Jacques GEORGET, Isabelle GRAND, Georges LECOURT, Jean-Luc LEGER, Pierrette LEGROS, Jean-Marie LEGUIADER, Mireille LEJUS, Brigitte LEROUX, Thierry LETELLIER, Maurice MAGOUTIER, Michel MOINE, Catherine MOULIN, Renée NICOUX, Gilles PALLIER, Martine PAUFIQUE-DUBOURG, Jeanine PERRUCHET, Isabelle PISANI, Denis PRIOURET, André RENAUX, Jean-François RUINAUD, Alex SAINTRAPT, Martine SEBENNE, Dominique SIMONEAU, Didier TERNAT, Corinne TERRADE, Jean-Claude VACHON, Jean-Luc VERONNET, Marie-Françoise VERNA, Annie WOILLEZ.

■ AVAIENT DONNE POUVOIR

Bernard CHIRAC à Martine SEBENNE, Michelle COLLETTE à Nicole DECHEZLEPRETRE, Philippe GILLIER à Corinne TERRADE.

Le président ayant constaté le quorum atteint, il déclare la séance ouverte.

SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité, Monsieur Jean-Luc LEGER est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Comptes administratifs 2014.
2. Comptes de gestion 2014.
3. Débat d'Orientation Budgétaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE

Le compte-rendu de la séance du conseil communautaire du 24 février 2014 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Aucune observation n'étant soulevée, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE EST INVITE A EXAMINER LES POINTS FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR.

1) Comptes administratifs 2014

M. Robert CUISSET présente aux délégués la « vue d'ensemble » qui retrace les principaux chiffres extraits du Compte Administratif 2014.

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		763 866.35	1 473 565.48		1 473 565.48	736 866.35
Opérations de l'exercice	7 607 611.95	7 945 566.19	4 752 422.47	5 705 519.23	12 360 034.42	13 651 085.42
TOTAUX	7 607 611.95	8 709 432.54	6 215 987.95	5 705 419.23	13 833 599.90	14 387 951.77
Résultats de clôture		1 101 820.59	510 468.72			554 351.87
Restes à réaliser			1 256 318.94	4 874 119.04	1 256 318.94	4 874 119.04
TOTAUX CUMULES	7 607 611.95	8 709 432.54	7 472 306.89	10 579 538.27	15 644 270.71	19 262 070.81
RESULTATS DEFINITIFS		1 101 820.59		3 107 231.38		3 617 800.70
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE POUR LE SPANC						
Résultats reportés	2 733.47			533.74	2 733.47	533.74
Opérations de l'exercice	54 129.28	49 132.78			54 129.28	49 132.78
TOTAUX	56 862.75	49 132.78		533.74	56 862.75	49 666.52
Résultats de clôture	7 729.97			533.74	7 196.23	

Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	56 862.75	49 132.78		533.74	56 862.75	49 666.52
RESULTATS DEFINITIFS	7 729.97			533.74	7 196.23	
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE POUR L'ATELIER RELAIS						
Résultats reportés		594.51	6 247.12		6 247.12	594.51
Opérations de l'exercice	5 582.58	12 476.02	6 473.39	6 247.12	12 055.97	18 723.14
TOTAUX	5 582.58	13 070.53	12 720.51	6 247.12	18 303.09	19 317.65
Résultats de clôture		7 487.95	6 473.39			1 014.56
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	5 582.58	13 070.53	12 720.51	6 247.12	18 303.09	19 317.65
RESULTATS DEFINITIFS		7 487.84	6 473.39			1 014.56
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE POUR LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES						
Résultats reportés	11 749.25				11 749.25	
Opérations de l'exercice	310 590.75				310 590.75	
TOTAUX	322 340.00				322 340.00	
Résultats de clôture	322 340.00				322 340.00	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	322 340.00				322 340.00	
RESULTATS DEFINITIFS	322 340.00				322 340.00	

Concernant le Compte Administratif du budget principal, il souligne que le budget a été serré sur les charges à caractère général (chapitre 011), il n'y a pas de dépassement.

Les charges rattachées sont les mandats émis en 2015 mais qui sont sur l'exercice 2014.

Sur certains comptes, **M. CUISSET** apporte les précisions suivantes :

Compte 60611 Eau et assainissement : c'était difficile à prévoir, car c'était l'année où les deux collectivités se rejoignaient.

« Chauffage urbain » : il s'agit du chauffage de la médiathèque.

Les charges de carburant sont bien maîtrisées.

On note un dépassement sur le compte « Alimentation ».

« Maintenance » : comprend le lavage des bacs d'ordures ménagères.

6194 : formation des emplois d'avenir.

« Cotisations versées » : à Val de Creuse, à la Passerelle,...

62878 : il s'agit d'un remboursement à la communauté de communes des Sources de la Creuse.

637 : il s'agit de la TGAP que l'on essaye d'atténuer en faisant incinérer les ordures ménagères.

Chapitre 012 : ce sont les charges de personnel, qui sont bien maîtrisées malgré l'embauche de 8 contrats d'avenir.

Chapitre Atténuation de produit : on retrouve ici un dégrèvement de taxe foncière sur les Jeunes Agriculteurs et les auto-entrepreneurs.

« Autres contributions obligatoires » : contribution à la Cité de la Tapisserie, à DORSAL, à la piscine de Felletin.

65731 : remboursement de subvention PLA (trop-perçu).

6574 : les subventions versées aux associations sont détaillées en annexe du document.

Recettes de fonctionnement :

7018 : vente de DVD.

70688 : il s'agit des rachats de matériaux à la déchèterie.

« Remboursement de frais » : frais de personnel remboursés par le budget SPANC.

7472 : il s'agit des subventions habitat et PLA de la Région

7473 : ce sont les aides aux contrats d'avenir.

7478 : il s'agit de subventions de Eco-emballages, l'Agence de l'Eau, la CAF...

Mme Renée NICOUX demande s'il n'y a pas une erreur d'imputation au compte 74712.

M. CUISSET précise que ces sommes ont été imputées au 7473 (Département) à la demande de la trésorerie.

7718 : dénonciation du contrat photocopieur et salon de coiffure de Peyrelevade.

7788 : versement de la comcom de Bugeat-Sornac suite à la vente de la Maison médicale de Peyrelevade.

Section d'investissement :

Compte 2051 : cartographie du site internet.

204172 : acompte pour la construction de la cité de la Tapisserie (130 000€).

Non réalisés : 1^{ère} tranche SDAN Pilote (Très Haut Débit) pour un montant de 480 000€.

2128 : matériel pour travaux rivières.

2132 : travaux à la gare d'Aubusson.

Mme NICOUX demande à quoi correspond le matériel de transport en restes à réaliser.

M. Philippe COLLIN indique qu'il s'agit de la benne bi-compartmentée pour les OM.

Compte 2317 : il s'agit de travaux de voirie dans la zone d'Electrolux.

Recettes d'investissement :

1321 : solde de subvention sur l'auberge de St-Marc à Loubaud.

1322 : solde de subvention pour l'épicerie de Faux la Montagne.

« Emprunts et dettes assimilées » : principalement la cité de la Tapisserie, la voirie, et la piscine.

M. Jean-François RUINAUD détaille les emprunts voiries qui se terminent, pour un montant de 59 017€, sur des routes faites en 2009.

M. CUISSET cite en annexe le bilan du service OM. L'envoi de plus de tonnage à l'incinération témoigne de la volonté de maîtriser l'augmentation de la TGAP.

M. Michel MOINE souhaite revenir sur la TEOM. Le budget OM est très bien équilibré, avec une petite marge de sécurité : nous facturons vraiment le juste prix aux contribuables.

M. Thierry LETELLIER demande si le passage en régie est une source d'économie.

M. COLLIN estime que la différence de gestion entre la régie et l'entreprise nous permet de renouveler plus facilement le matériel, car nous économisons la marge de l'entreprise.

Il ajoute que la mise en place des tournées avec la benne bi-compartmentée sera expliquée demain à la commission déchets.

M. MOINE pense que nous ferons des économies de carburant grâce à ce matériel. Il indique que le compte de gestion est bien identique au compte administratif.

Budget ZAE :

M. CUISSET rappelle qu'il n'y a pas d'investissement sur ce budget. Il comporte des achats de terrain et des études liées à une expropriation.

Mme NICOUX s'étonne que ces achats de terrain ne figurent pas en investissement.

M. Jean-Sébastien COMBE précise que c'est une spécificité comptable : on considère que ce sont des « stocks de terrains », qu'on fait remonter ensuite en investissement par des opérations d'ordre, quand l'opération va débiter.

Budget SPANC :

M. CUISSET remarque un report de déficit 2013 et des remboursements de frais de personnel au budget principal.

Budget Atelier-relais :

M. MOINE explique que la différence entre dépenses et recettes s'explique par le décalage à l'origine le 1^{er} loyer ayant été perçu après la 1^{ère} annuité d'emprunt. Tout rentrera dans l'ordre à la dernière annuité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire ADOPTE à l'unanimité les comptes administratifs 2014 du budget principal et des budgets annexes.

2) Comptes de gestion 2014.

M. CUISSET précise que les comptes de gestion du comptable sont identiques aux comptes administratifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire ADOPTE à l'unanimité les comptes de gestion 2014 du budget principal et des budgets annexes.

3) Débat d'Orientation Budgétaire.

M. RUINAUD expose son avis suite à la lecture du document transmis aux délégués : ce débat est essentiel pour la comcom, et il ne doit pas être politique. Il faut que chaque commune trouve un intérêt à être parmi nous. L'action doit succéder à la parole !

Nous avons le devoir de définir des objectifs réalisables en fonction de nos moyens et de notre fiscalité qui doit être égalitaire sur l'ensemble de notre territoire.

Il considère que la crise est la crise de la promesse, après les élections. Une incroyance politique s'installe. J'ai dit à certains d'entre vous que nous ferions des routes, et je ne veux pas vous trahir. J'ai besoin de vous pour élaborer le budget voirie, pour qu'il soit à la hauteur de nos espérances et des nécessités. Je vous proposerai des pistes chiffrées. Ce débat ne doit pas être binaire, pour ou contre des propositions.

Je laisse place au débat, aux modifications, pour que l'intérêt général soit au service de tous nos habitants. Un compromis n'est pas une compromission.

M. MOINE conseille la lecture de ce document de grande qualité, notamment la 1^{ère} partie sur le contexte économique mondial. Le contexte national est marqué par une raréfaction de l'argent public, surtout la DGF : une baisse de 11 milliards d'€ sur 3 ans est prévue.

Très concrètement notre DGF sur 4 ans serait divisée par 2, ce qui est considérable. Les élus et l'AMF n'acceptent pas cette situation. Une délégation a été reçue par le Premier Ministre. Le débat est loin d'être terminé. La situation va être de plus en plus difficile dans les prochaines années.

Il nous a été annoncé des efforts de l'Etat sur la DETR pour soutenir l'investissement local : mais cela ne sert à rien si les collectivités ne peuvent apporter le reste à charge.

100 millions d'€ sont annoncés pour la construction de logements pour accueillir de nouvelles populations : c'est intéressant mais la portée reste limitée (2000€/logement).

Le FPIC est en augmentation et la péréquation évolue bien. Le FCTVA augmente légèrement au 01/01/15.

La LOI NOTRe est aujourd'hui devant le Sénat. La compétence eau et assainissement sera dévolue aux intercommunalités en 2017 : un gros travail est à venir. En effet les comcom et les syndicats d'eau n'ont pas les mêmes périmètres. En matière d'urbanisme, nous devront avoir un débat sur le PLUI, en réunissant éventuellement une majorité qualifiée. La GEMAPI serait de compétence intercommunale en 2018.

Il semblerait qu'une réforme du mode électoral des élus communautaire se prépare : ils seraient élus directement sur une liste distincte. Cela transformerait les EPCI en Collectivité Territoriale de fait. De facto la clause de compétence générale serait retirée aux communes.

La réforme des valeurs locatives est en cours. On s'est aperçu de l'opacité des services de l'Etat : nous n'avons pas pu avoir de simulations. On a constaté que cette réforme amènerait à une fiscalisation moindre des zones périphériques de grande distribution, et plus importante en centre-ville, ce qui n'est pas le but. Tout cela serait donc renvoyé à plus tard.

Sur la réforme de la DGF, l'AMF a exprimé sa réprobation à l'idée d'avoir une DGF territoriale.

Pour notre budget principal 2014, le résultat de fonctionnement est de 1,305 million €. Notre autofinancement nous permet de couvrir sans difficulté le remboursement du capital des emprunts. Notre CAF brute est de 105 000€.

Le capital restant dû correspond à 7,52 années, ce qui est inférieur au seuil de risque (10ans), mais il convient de rester vigilants sur nos orientations.

Les perspectives pour 2015 : le transfert total de la compétence enfance-jeunesse.

M. MOINE donne lecture des chiffres du document transmis aux délégués.

Il précise que la part de la comcom dans les subventions aux Offices de Tourisme restera la même.

Il indique avoir rencontré le président du Syndicat du Lac de Vassivière car nous devons nous substituer aux communes de Gentioux et de Faux la Montagne auprès du syndicat.

Au titre de la culture nous reprenons la participation du Plateau de Gentioux à la Scène Nationale.

Concernant les bases fiscales, nous constatons que les recettes de la CFE, la CVAE et la TASCOM sont en chute. Il y a eu plus d'arrêts que de créations d'entreprises. Le delta est lié à l'exonération des nouvelles entreprises et aux effets de la crise (nos entreprises ont produit moins de valeur ajoutée).

Il nous faut donc faire attention à conserver la domiciliation fiscale de nos entreprises, pour conserver de la recette fiscale.

M. MOINE souligne l'importance de trouver des économies de gestion. L'augmentation des recettes est possible sur le FPIC qui augmente de 121 000€. Sa proposition est que cette hausse aille à la communauté de communes, les communes conservant leur niveau de FPIC de 2014.

M. RUINAUD pense que les petites communes ont aussi besoin de moyens. Il est d'accord pour ce compromis, dans la mesure où nous revotons chaque année.

M. MOINE ajoute qu'Aubusson aussi est intéressé par la dynamique de ce reversement qui représente 600 000€ pour la commune. Garantir le même niveau de reversement aux communes est déjà une performance.

M. LETELLIER estime qu'on ne peut pas transférer ad vitam aeternam des dépenses sans mettre les recettes en face. On doit faire des économies et des choix. On ne pourra pas avoir à la fois des ambitions importantes, maintenir ce qu'on verse aux communes, et ne pas augmenter les impôts. Il ne voit pas comment se passer du FPIC sans en laisser la plus grande part à la communauté de communes. Celle-ci ne pourra pas avaler tous ces transferts s'il n'y a pas un retour.

Aujourd'hui l'efficacité de l'aménagement est du côté de la communauté de communes.

M. MOINE remarque qu'on nous incite à créer des communes nouvelles.

M. LETELLIER pense que dans 3 ou 4 ans, les communes nouvelles devront se serrer la ceinture quand même.

Mme NICOUX approuve ces propositions sur le FPIC qui semblent de bonne logique. Demander plus aux ménages n'est pas envisageable, mais la communauté de communes a besoin de ressources, on ne peut pas l'asphyxier complètement. Ce qui est proposé est juste. Il faudra faire des efforts sur les dépenses, continuer les projets en cours sans obérer l'avenir.

M. RUINAUD rappelle que l'argent sort toujours de la poche des contribuables.

M. MOINE revient sur les perspectives d'investissement :

Le chantier de la piscine est en cours, dans le respect de l'enveloppe et dans les délais (ouverture en octobre).

S'agissant des travaux à la zone d'activité, un diagnostic archéologique est en cours. Les travaux devraient commencer en septembre.

Pour la participation au financement de la cité de la Tapisserie : nous apportons 15000€ de subvention au fonctionnement, et 60 000€ à l'investissement. Les 2 autres collectivités apportent 2 fois 150 000€ chacune. Les travaux avancent à une vitesse normale, avec une livraison au printemps 2016.

Extension du FAM de Gentioux : les lots ont été attribués, nous sommes sur une opération à 1,4 million € de travaux financés par les loyers de l'APAJH.

Le SDAN Pilote : les travaux débutent début avril. La part revenant à la communauté de communes est de un peu moins de 118 000€ sur environ 800 000€ de travaux.

L'immobilier d'entreprises : sur le bâtiment des voyageurs de la gare de Felletin, la prévision de travaux est de 220 000€ HT. L'APD est en cours. Plusieurs réunions se sont tenues avec les porteurs de projet et la commune de Felletin.

Sur le bâtiment de la « Petite Vitesse », la maîtrise d'œuvre est engagée pour un montant prévisionnel de 380 000€ de travaux. Il conviendrait de rencontrer la conservatrice de la DRAC pour un éventuel classement à l'inventaire supplémentaire, car ce type de bâtiment industriel de la fin XIX^e semble intéressant. Cela permettrait d'espérer des subventions supplémentaires.

Projet avec l'ADAPEI qui souhaite développer des activités sur l'ancien magasin Jardiflore : le propriétaire en demande 180 000€. Une expertise de France Domaine sera demandée.

Boulangerie-épicerie à St-Sulpice les Champs : un porteur de projet est très intéressé. L'achat pourrait se concrétiser cette année.

Maison de santé : de nouveaux professionnels se sont montrés intéressés par notre démarche. Nous rajoutons à ce projet celui de Vallière et nous restons disponibles pour un projet à Felletin si nécessaire.

Logement de l'épicerie de Faux la Montagne : ce dossier d'un peu plus de 60 000€ est éligible à la DETR pour 21 000€.

Participation financière pour la maison d'accueil de personnes en perte d'autonomie à St-Marc à Loubaud, construite par Creusalis. Nous nous substituons à la commune en vertu de nos statuts, pour 30 250 €.

Acquisition de logements réhabilités par Creusalis au FAM de Gentioux, pour 140 000€. Nous sommes certains de louer ces logements, à l'APAJH. Les loyers couvriront l'amortissement.

Ferme de Lachaud : nous prévoyons d'aménager un espace de couchage digne de ce nom qui pourra être utilisé par l'association La Pommerie.

Voirie : le chiffre indiqué sur le document est erroné. Nous serions plutôt sur 600 000€ pour faire face à l'estimation des travaux et constituer une 2^{ème} équipe technique avec le matériel d'intervention nécessaire.

Les rivières : nous poursuivons tout d'abord ce qui était en restes à réaliser en 2013/2014. Nous proposons d'acter 50 000€ pour les travaux 2015.

Ressourcerie : nous prévoyons d'acheter l'ancien centre équestre de Felletin pour 90 000€ et une enveloppe de 190 000€ pour l'aménagement. Il faudra mener de front la déchetterie et l'installation de Court-circuit à proximité immédiate. L'opération s'équilibre avec les recettes de loyer. L'association est sérieuse et son activité se développe.

Philippe COLLIN évoque les hypothèses de construction de la déchetterie. Afin de baisser les coûts, la piste retenue sera sans doute d'avoir 2 sites différents : un site public et un site « quai de transfert ». La commission déchets sera de nouveau réunie dès qu'il y aura plus de visibilité sur le sujet.

M. MOINE précise qu'un quai de transfert est l'endroit où une fois la collecte effectuée, les camions sont vidés dans des bennes plus importantes qui partent à l'enfouissement ou à l'incinération. Il n'y a pas ici de contact avec la population.

M. COLLIN ajoute que la déchetterie, à Felletin, sera située au centre du territoire. Il nous faut déposer le dossier cette année pour que la DREAL nous accorde un petit délai.

M. MOINE reprend sur le projet de restaurant de Vallière, pour lequel sont provisionnés un peu plus de 400 000 €. La DETR serait de 35%.

Il évoque la fin de la convention ATESAT et de l'aide de la DDT sur les voiries communales. La question s'était posée de proposer cette prestation aux communes, ayant nous-même la compétence voirie. Mais le Conseil Général reprend cette idée dans le cadre de son agence technique départementale. Si cette ingénierie remplace l'Etat, il faut laisser faire le département. Sinon, il ne faudra pas laisser les communes sans réponses, et donc recruter, car notre DST n'aura pas le temps. Ce serait un poste à un peu moins de 40 000€, donc attendons de voir ce que le département va faire.

Mme Martine SEBENNE regrette qu'il n'y ait que peu d'investissements créateurs d'emplois. La Zone d'Activités c'est très bien mais avons-nous une politique de recherche d'entreprises ? Il nous faudrait un bilan de ce qui est fait à ce niveau-là : quelles entreprises démarchées ? Combien vont venir s'installer ? La fiscalité est en baisse car il y a moins d'entreprises : quels sont les projets parallèles pour ramener des entreprises ?

Concernant le SDAN, elle demande si les communes bénéficiant du Très Haut Débit auront l'obligation d'avoir une politique d'accueil envers les TPE et l'artisanat ?

Concernant le projet de St-Marc à Loubaud, y a-t-il eu une étude de besoin ?

M. MOINE remarque que dans les discussions que nous pouvons avoir avec des entreprises, certaines nous demandent de la confidentialité sur leur stratégie. Mais en effet nous avons des pressions pour que les choses avancent rapidement sur la zone d'activités.

Pour le Haut Débit, 5MB c'est 4 fois moins qu'à Aubusson. C'est juste une remise à niveau des zones blanches. C'est peu de chose mais déjà un vrai progrès pour ceux

qui vont en bénéficier. Le vrai Très Haut Débit c'est la fibre chez l'abonné (FTTH), ce sera dans quelques années.

M. Jean-Louis DELARBRE souligne que la communauté de communes œuvre tous les jours pour l'emploi avec ses partenaires. La pépinière d'entreprises c'est 15 emplois. C'est peut-être des petits projets mais c'est avec eux qu'on y arrive.

M. MOINE rappelle qu'il y a quelques années la comcom avait pris l'initiative d'amener la fibre dans la zone d'activités jusqu'à la limite de propriété d'Electrolux, qui a pu ainsi se connecter. Le directeur d'Electrolux a ensuite affirmé que sans la fibre, l'entreprise ne serait plus là.

Préserver des emplois par l'action publique c'est important.

M. DELARBRE présentera la pépinière lors d'un prochain conseil.

M. MOINE, concernant une éventuelle obligation aux communes d'accueillir des entreprises, pense que c'est à elles de répondre.

Mme Pierrette LEGROS indique les 1ères questions posées par les entreprises qui arrivent sur notre secteur sont : peut-on travailler sur internet ? La montée en débit est donc une chance pour les entreprises qui travaillent sur internet, qui font de la traduction, etc. C'est une façon de développer le territoire.

M. MOINE rappelle que nous sommes en fiscalité professionnelle unique, et que les communes ne sont pas en concurrence les unes avec les autres.

M. Didier TERNAT approuve : la question de l'internet est la 1^{ère} posée par les entreprises. La question du terrain vient après.

M. RUINAUD pense que nous pourrions développer le travail à domicile. Il pense aussi aux personnes qui viendront chercher la tranquillité dans nos communes et travailler grâce au Haut Débit. Il nous faut aussi conserver nos petites écoles.

M. Gérard AUMENIER évoque également l'intérêt de la montée en débit pour l'accueil d'entreprises.

Mme MOULIN indique que des anciens logements ont été réhabilités à Faux, qui accueillent des équipements (copieur, accès internet...) mutualisés entre différentes associations et entreprises, qui travaillent ensemble. Cela crée une dynamique. A chaque fois cela fait un ou deux emplois, des stagiaires...

M. Alex SAINTRAPT souhaite répondre sur la question des Maisons d'Accueil pour personnes âgées ou en perte d'autonomie. Oui elles créent de l'emploi. St-Sulpice les Champs a un projet identique à St-Marc à Loubaud. Les personnes formées qui tiendront ces maisons seront rémunérées. C'est une ressource pour les petites communes. Il y a un gros intérêt, cela vient grossir la population, avec un impact économique non négligeable.

Nous connaissons tous des personnes qui pourraient rejoindre ces maisons, et cela ne fait en aucun cas concurrence aux maisons de retraite.

M. LEGER ajoute que le Conseil Général était parti du constat que les familles d'accueil étaient situées à 95% au Nord de la Creuse. Des communes se donc sont

portées volontaires (St Pardoux Morterolles, St-Marc à Loubaud...). Une étude bien évidemment a été faite car Creusalis investit en prenant des précautions sérieuses (400 000€ à St-Marc à Loubaud). Cette étude porte tant sur la capacité à remplir ces maisons que sur l'arrivée d'une famille salariée qui fera de l'accueil. Il est important qu'un salaire soit versé à la famille d'accueil quel que soit le nombre de résidents dans la maison.

Concernant le DOB, il pense que la solution n'est surtout pas l'augmentation de la fiscalité. Nous arrivons dans le pays à une sorte de saturation fiscale. A force de diminuer les dotations, l'Etat enlève des marges d'investissement aux collectivités, et les entreprises en sont les victimes. Nous avons fait des choix dans ce budget, avec des projets qui créent des emplois, même si ce n'est pas de l'emploi industriel.

Par exemple, demain, ce sont 10 emplois non délocalisables qui seront créés au FAM de Gentioux. Voilà comment petit à petit on développe de l'emploi.

Il dit ne pas voir comment on peut imposer une politique d'accueil aux communes. Chaque commune doit pouvoir faire ce qu'elle veut.

M. COLLIN renchérit en disant que tout le monde est prêt à accueillir.

M. MOINE rappelle que toute tutelle d'une collectivité sur une autre est interdite. Il n'est pas question d'imposer quoi que ce soit aux communes.

Il précise également qu'il n'y a pas de vote sur le Débat d'Orientations Budgétaires.

M. DELARBRE annonce la tenue de la commission économie demain soir à 18h30 à Vallière.

M. MOINE annonce la tenue du conseil communautaire pour l'examen du budget le 09 avril ici même.

La séance est levée à 22h30